Droit et utopie

Conférence du Collège de droit

Le 15 mai 2023

Professeur émérite en histoire du droit de l'Université Jean Moulin-Lyon III ayant réalisé l'intégralité de sa carrière universitaire dans la faculté lyonnaise, Nicole Dockès a livré aux étudiants de seconde année du Collège de droit une conférence « Droit et utopie » retraçant les péripéties du genre littéraire et mêlant histoire du droit et des idées politiques, littérature et philosophie.

Remonter à la genèse de l'utopie suppose de revenir sur la publication en 1515 de l'*Utopia* par Thomas More. L'auteur y propose alors un *u-topos*, une création de l'esprit, un lieu qui n'existe pas et qui n'existera jamais. A travers une critique de la société contemporaine, l'écrivain offre un voyage initiatique dans une société imaginaire et onirique. En réaction à l'idéalisme, le XVIIème siècle vit l'avènement de l'utopie réaliste et réalisable. Poussé à son paroxysme en 1656 avec *Oceana* James Harrington créa une illusion si parfaite que des députés éponymes siégèrent à la Chambre des Communes.

Après la désillusion communiste, dont le funeste destin avait été brillamment annoncé dans *Nous autres* par Zamiatine dès 1920, le genre initié par More laissa place aux récits dystopiques et aux utopies alternatives qui ne prétendent plus professer un discours œcuménique mais plongent le lecteur dans un ailleurs mythique et poétique.

Suffisamment souple dans sa définition et sa structure, l'utopie a su s'adapter aux évolutions sociétales et révolutionnaires tout en conservant son essence constitutive : toute utopie est un récit mettant en scène une société holiste organisée selon une politique, une hiérarchie et un droit bien précis.

En somme, le monde des Idées, celui qui propose des utopies, n'est pas détaché de la société qu'il décrit, bien au contraire, il la transcende, tantôt la sublime et tantôt la disgracie toujours dans l'objectif de prévenir l'humanité de ses excès et de ses dérives. Thomas More avait pressenti que le genre de l'utopie allait perdurer, il ne s'est pas trompé.

Valentin Mastromatteo, étudiant en deuxième année de droit